

N°127 Janvier Février Mars 2024

PLURALISTE LAIQUE UNITAIRE REVENDICATIP INDEPENDANT REVENDICATE INDEPENDANT EDUCATE LIBRE PLURALISIE LANGUE UNIMIRD RESERVACED IN CEPENDAME EDUCATOR I PLURALISTE LAIQUE UNPIAIRE REVENDICATIF INDEPENDANT

LE PASSAGE CTC LA POSTE DISPENSE DE TIMBRAG

Déposé le :

14/03/2024

### Bulletin départemental de la FSU-SNUipp 47

### Une politique aussi désastreuse qu'inconséquente!

Pour résumer à quelques mots ce que nombre de personnels constatent sur leurs feuilles de paie



Mardi 19 mars en Grève pour nos salaires





Après la journée d'action Éducation Nationale du 1er février, l'assemblée générale a décidé d'organiser un cortège Éducation Nationale pendant la manifestation du 19 mars pour la fonction publique. L'objectif c'est de rendre visible l'Éducation Nationale et d'ouvrir cet espace aux parents d'élèves et aux élèves.

# Carte scolaire 2024 : pas de miracle mais des mirages!

Au cours du CSA Ministériel du 21 décembre dernier, le ministre a annoncé que les retraits d'emplois dans le premier degré étaient ramenés à 6501, au lieu des 1 709 retraits initialement prévus dans le budget 2024.

Sauf à avoir le courage de déroger aux ordres du ministère, ce qui n'est pas dans les habitudes des DASEN, en général, aucune marge de manœuvre n' était accordé au département du Lot et Garonne qui devait rendre deux postes. Nous avons donc une carte scolaire 2024 qui fait très peu cas des évolutions démographiques « simples ».

Dans les ouvertures, trois sont dues à la régularisation de mesures bâclées l'an dernier par le DASEN courant septembre, une concerne le déploiement du dispositif « Émile », deux sont les conséquences de fermetures d'écoles voisines d'une part,

dues au déploiement des classes dédoublées d'autre part. Et finalement seulement trois seulement ouvertures de classes ordinaires. Pourtant nous avons défendu des besoins plus importants que les propositions de l'administration. Mais à chaque fois, on a nous rétorqué que pour ouvrir, il faut fermer ailleurs.

les fermetures, Pour revanche, l'argument démographique est pleinement utilisé par l'administration pour justifier ses choix. Même si... une fermeture à Houeilles entraîne un cours à 4 niveaux. Lorsque nous avons relevé la difficulté à exercer dans ce

cadre et la crainte de voir les parents scolariser leurs enfants ailleurs, il nous a été répondu que non, il n'y avait pas de risque de fuite vers une école alternative ou autre, et que des collègues seraient sûrement attiré·es par la proximité avec les Landes pour le week end. Inadmissible et méprisant!

Quant à la fermeture à l'école élémentaire de Barbaste, l'impact sur les deux écoles de la commune n'a pas été mesuré pleinement par l'administration.

D'autres d'écoles « fragiles » ont été évoqués mais cela donnait un peu l'impression d'être une tentative de

Dans un contexte de pénurie de poste, le département, tout comme le reste de l'académie, ne bénéficie d'aucun poste supplémentaire cette année, chaque ouverture de poste est forcément « compensée » par une fermeture ailleurs!

pression sur nos interventions. Comme si contrées, un poste de référent. le DASEN cherchait à nous faire comprendre qu'il ne fallait pas trop insister, qu'il pouvait fermer plus de Bien évidemment nous ne sommes pas rentré·es dans ce jeu.

Sur un autre cas, le pataquès de Nérac,

nous avons retrouvé la marque de fabrique de l'ex DASEN Lemoine. Accepter inconditionnellement les desiderata d'un maire, par ailleurs représentant du Conseil Départemental au CDEN, exigeant la fermeture express d'une école et la fusion de trois autres avec le déplacement des postes, quitte à bousculer les enseignant·es, les élèves et les services administratifs de la DSDEN.

Il y avait déjà eu des précédents de mesures de carte scolaire bouclées dans les bureaux des mairies. Rien n'a changé, alors même que nous avons pu constater lors d'une audience à la DSDEN que plusieurs conséquences n'avaient



absolument pas été mesurées. Nous avons donc œuvré avec fermeté pour que les personnels concernés soient informés correctement. Nous suivrons les opérations de mouvement pour continuer notre vérification.

Et puis la sacro sainte circonscription de l'école inclusive. Ce serait drôle si ce n'était terrible.

sommes prié∙es croire Nous de inconditionnellement sans pouvoir vérifier

> aucun chiffre, aucun effectif, aucun éclairage l'organisation et encore moins réorganisation la des sur établissements. Un départ en pèlerins mission de est poste annoncé un pompier pour d'enseignant∙e aller porter la bonne parole dans les confins

Aucun retour sur la suppression d'un demi poste EANA en 2023 sur le marmandais qui a complètement fait éclater cette aide pourtant ô combien utile et alors même que les élèves étaient suivis en nombre suffisant. Bien sûr il y a

création d'un demi poste EANA sur Agen mais c'est bien insuffisant.

Pour ce qui concerne les RASED aucune amélioration possible. De toutes les façons, maintenant qu'ils ne sont plus « défendus » par une IEN spécialisée, cela devient la dernière roue du carrosse alors qu'il faut à tout prix trouver des moyens pour les dispositifs « innovants ».

Ainsi donc cette carte scolaire qui tente de ne pas désespérer les campagnes par peur probablement de mouvements de colère, qui renonce à l'ambition d'aider réellement les élèves en difficulté ou en situation de handicap, qui se calque sur

les campagnes de communication ministère nous laisse forcément sur notre faim.

La FSU SNUipp47 rappelle que pour pouvoir fonctionner dans des conditions « correctes »... sans plus, il manquera encore au moins 120 postes d'enseignant·es dans le département pour le premier degré:

le taux de scolarisation des élèves de moins de 3 ans est au plus bas depuis 25 ans

- il mangue au bas mot une quarantaine de postes pour ne pas dépasser 25 élèves de moyenne par classe

les ex REP et contrats villes n'ont toujours pas de dotation particulière hormis des mesures

provisoires ou non garanties sur la durée pour avoir un RASED complet pour 1000 élèves, il faudrait 37 postes RASED (5 psy, 14 E et 18 G)

20 postes de remplaçant es « classiques » supplémentaires ne seraient pas de trop

- 10 postes de remplaçants Formation continue permettraient de ne pas sortir les remplaçant·es ordinaires de leurs classes pour abonder les constellations.

8 postes de PEMF pour accompagner la formation initiale permettraient de ne pas baser les observations en classe que sur les MAT, donneraient une autre envergure au suivi des stagiaires et permettraient de redynamiser le travail pédagogique des CPC vers les collègues avec plus de d'échanges soutien, et moins d'évaluations.

sans compter les postes d'enseignant·es indispensables à la réussite de l'école inclusive et pour lesquels nous n'avons pas de visibilité puisque l'administration ne communique pas sur le sujet.

Nos seuls retours sont ceux des collègues, tous marqués par le manque de moyens.

Sandrine Tastayre

Dans ce numéro :	
Uniforme	P 1
Carte scolaire	P 2
Édito	P 3
Métier	P 4 5
Ecole	P 6 à 9
Formation	P 10
Brèves	P 11
Inclusion	P 12 13
Paye	P 14



#### FSU SNUipp 47 Syndicat de toute la profession

Plus de 50 % des votes exprimés aux élections professionnelles de 2022.

#### **Singuliers Pluriel**

Bulletin trimestriel édité et imprimé par :

Les Unitaires SNUipp 47

169 bis av J. Jaurès 47000 AGEN

05 53 68 01 92

09 65 17 27 48

06 81 64 77 50

snu47@snuipp.fr

https://47.snuipp.fr/

Prix du Numéro : 1,52 €

Directrice de la Publication :

Sandrine Tastayre

CPPAP n° 0325 S 07212

ISSN n° 1243 7484





### Un printemps pour lutter.

Sur le livret d'évaluation du président Macron on pourrait relever sa grande constance. Depuis son arrivée à l'Élysée, la France est entrée dans le top 3 du classement du nombre de millionnaires.

En revanche, son credo (mais qui y croit encore?) de gérer rationnellement l'économie française, « sans dogme ni tabou » aboutit à un fiasco retentissant. Les réserves et le modèle social français lui ont permis d'amortir un peu le tsunami confinement pandémie. Et donc ? Quelles leçons en tirent ses cabinets de conseil ? Accélérer leur destruction.

Bruno Le Maire a annoncé ce mois ci 10 milliards supplémentaires d'économie, en plus de celles déjà envisagées. Ces mesures s'ajoutent au plan de coupes budgétaires de 12 milliards d'euros au minimum pour 2025, touchant les dépenses sociales et celles de l'État.

Pour ce qui concerne la Fonction publique (le patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas) et l'Éducation nationale, le but est clair : désorganiser, rendre illisible les mesures tout en affichant de la transparence, briser les métiers, accentuer le déclassement salarial pour que les agent·es lorgnent du côté des heures ou missions supplémentaires afin de créer une dépendance au contrat, loin des garanties du poste statutaire. Pour la FSU SNUipp, tous ces éléments qui peuvent sembler distincts participent d'une logique globale à combattre.

Le printemps est l'époque où on prépare une grande partie des récoltes de l'été et de l'automne.

Puisqu'on dit que l'on récolte ce que l'on a semé, alors cette politique de saccage des services publics, menée depuis des décennies, doit être combattue, afin que riches soient nos moissons.

Que pensez vous d'y participer?

#### Le 19 mars sera une des étapes. Construisons ensemble celle ci et les autres.

Le secrétariat de la FSU SNUipp 47:

Guillaume Arruat, Mathieu Couderc, Jacinthe Fischer, Audrey Paillé, Élodie Palpant, Christophe Portier, Jean Claude Soret, Sandrine Tastayre, Sandra Tuffal.



### Y'a plus de sous que j'vous dis !!!

Suite à des prévisions de croissance à la baisse, Bruno Lemaire a annoncé un « plan » de réduction des dépenses de 10 milliards d'euros pour 2024 , 20 miliards pour 2025 puis ... ???

L'état va donc à nouveau se serrer la ceinture.

Pour les écoles, ce sont pas moins de 138 millions d'euros de crédits qui seront supprimés à la rentrée 2024.

# Les services publics encore dépouillés.

Rappelons que la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) publiée le 1er août 2001, que le SNUipp et la FSU avaient condamnée avec force), permet au ministre de l'Économie quelques souplesses qui n'existaient pas auparavant.

En effet, et ce n'est qu'un des aspects nocifs de cette loi, le principe de « fongibilité asymétrique » autorise le pouvoir exécutif à faire passer des dépenses liées aux rémunérations vers d'autres dépenses, mais pas l'inverse. Cela signifie, concrètement, que des crédits prévisionnels dédiés à des dépenses de personnels peuvent être utilisés à d'autres fins sans que l'inverse soit possible.

Ainsi, des postes au concours, pourtant budgétisés, peuvent ne pas être pourvus, le recours aux emplois contractuels généralisé, les augmentations de salaires gelées, .... mais les uniformes et le kit JO financés ...

# Faire autrement ... une nécessité!

Car, « en même temps »,

- Les « seuls » 42 milliardaires français ont gagné 230 milliards d'euros depuis 2020 (+439 % en dix ans selon BFMTV). Ça ruisselle ... ça ruisselle !!!
- La fortune (démesurée) des 500 plus grosses fortunes françaises représente aujourd'hui 38 % du PIB (20 % en 2017, 6 % en 1996). Encore la théorie du ruissellement!



- L'évasion fiscale est responsable d'un manque à gagner de 80 à 100 milliards pour les caisses de l'État, 8 à 11 milliards pour la fraude aux cotisations sociales ... C'est la théorie de l'évaporation!
- Les salaires stagnent depuis plus de 40 ans alors que la productivité a quasi doublé dans la même période ...

Théorie du partage du gâteau!

# Des alternatives de financement existent donc bien.

Attac, association militant pour la justice fiscale dont la FSU SNUipp est membre, lance ainsi une campagne intitulée "super profits, ultra riches, méga injustices".

Elle formule 6 propositions pour financer les urgences sociales et écologiques : imposition des super profits des entreprises, taxation de l'évasion fiscale, rétablissement de l'ISF...

### Si ces mesures étaient prises, ce sont 60 milliards d'euros qui entreraient dans les caisses de l'État.

Soit autant d'argent pour nos écoles, nos hôpitaux, ..., pour recruter les personnels nécessaires, augmenter les salaires, mettre fin aux inégalités salariales femme/homme, renforcer la formation initiale et continue, déployer plus de services publics partout sur le territoire ...

La FSU SNUipp s'oppose fermement à toute nouvelle coupe budgétaire. Elle appelle à se mobiliser massivement le 19 mars prochain pour imposer d'autres choix économiques, plus iustes et solidaires.

Eric Delage

### Non, les morts ne nous écoutent pas !

À plusieurs reprises, au cours de son allocution pour l'hommage national à Robert Badinter, le Président de la république - Emmanuel Macron - a utilisé cette expression : « les morts nous écoutent ».

Image curieuse dans la bouche

de celui qui est censé « veiller au respect de la Constitution l'article premier stipule : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Jamais dans les attributions d'un Président de république, n'est fait il référence à un pouvoir de soit magie, gu'elle monothéiste, agnostique, polythéiste, hindouiste, animiste, ...

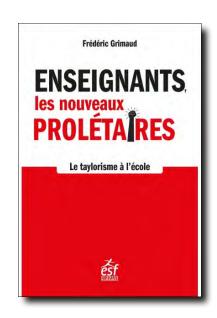


Par contre, au lieu de chercher se faire entendre Μ. Macron ferait mort·es. mieux de s'occuper des messages que lui envoient les vivant·es. En particulier propos des reculs sociaux qu'il collectionner semble ardeur: droits du travail, droits du chômage, droits à droit retraite,

logement, droits des migrant·es, liste malheureusement non exhaustive...

Luc Mamin

### Enseignants, les nouveaux prolétaires Par Frédéric Grimaud



Présentation de Philippe Meirieu

Qui aurait pu prévoir, au pays de Jules Ferry, Ferdinand Buisson, Jean Zav et Albert Camus, ou la maître·sse d'école pourrait, un jour, être identifié·e comme un·e prolétaire asservi·e par la machine décrit par Karl Marx ou l'ouvrier·e obéissant·e l'organisation scientifique du travail » proposée par Taylor ? Et pourtant, Frédéric Grimaud fait ici la démonstration magistrale que c'est bien à cela que nous assistons.

En effet, au fil des pages, nous découvrons qu'avec l'habillage du « nouveau management public », le mariage des neurosciences et du néolibéralisme, l'hégémonie d'évaluations quantitatives et une

avalanche de prescriptions en tous genres, les professeur·es d'école sont assigné·es aujourd'hui à un statut d'exécutant·es, plus ou moins précarisé·es, sous l'œil de contremaîtres caporalisé·es chargé·es de veiller à leur docilité.

Situation aue Frédéric Grimaud dénonce, et à laquelle il appelle à résister en redonnant toute sa place au collectif des professeur·es. Il insiste sur la richesse des controverses et des échanges sur pratiques, et milite inlassablement pour la dimension profondément humaine et vivante de leur métier.

### L'antiracisme, c'est aussi une question syndicale!

Présentée le 6 décembre à l'Assemblée Nationale et le 13 au Sénat, la loi sur l'immigration portée par le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a été censurée à plus d'un tiers de ces articles par le Conseil Constitutionnel. Adoptée par 270 voix contre 265 avec une motion de rejet préalable au projet de loi, la loi Mandarin a été promulguée le 26 janvier 2024 et publiée au Journal officiel dès le lendemain. Dans un contexte où l'extrême droite vomit impunément sa haine à la télé et dans la rue, cette loi franchit un cap dans la logique raciste et nationaliste! Le tout soutenu par des discours démagogiques, manipulatoires voire carrément mensongers.

Comment imaginer que le projet de loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » adopté récemment ne soit pas considéré par chaque citoyen ne attaché e aux droits sociaux conquis de haute lutte comme une infamie nationale?

La remise en cause de l'universalité des droits et l'introduction de périodes d'exclusion pour les migrant es dans l'accès aux aides au logement et aux allocations familiales, constitue de fait une violation du principe de contributivité de la Sécurité sociale défini par l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Tendant la main à l'extrême droite, le Ministre Darmanin crée un amalgame dangereux entre « étranger » et « délinquant ». Le projet de loi souhaitait introduire le délit de séjour irrégulier et élargir les obligations de quitter le territoire français, renforçant ainsi la répression des personnes étrangères par la création de dispositifs coercitifs. Le texte ouvrait ainsi la possibilité de placer en rétention des demandeurs d'asile, y compris les familles avec enfants, compromettant la protection de l'enfance. Ce projet de loi constituait une attaque contre les principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. En stigmatisant une partie de la jeunesse, elle en faisait la cible privilégiée d'un arsenal répressif.

Et comme l'indignité de ce projet de loi ne semblait pas suffisante au gouvernement, le ministre souhaitait durcir les conditions d'entrée des étudiantes étrangeres! Alors que le nombre d'étudiant·es étranger·es est un bon indicateur de l'attractivité de notre système d'enseignement, un outil de promotion des valeurs de l'Université française et de la France comme l'humanisme ou la liberté de pensée! Alors que les étudiant·es en mobilité représentent nos meilleur·es ambassadeur·drices à l'étranger!

Établir des régimes spéciaux qui disqualifient des enfants, des femmes et des hommes au seul motif de leurs origines représente une attaque brutale des lois anti racisme. Cette loi n'est qu'un révélateur exemplaire du poison qui s'est infiltré dans notre société au moins depuis 2002. Nicolas Sarkozy comme ministre de l'Intérieur, puis comme président de la République, a, sans hésiter, repris le vocabulaire et une partie des propositions du FN. En 2007, il créa un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale et, en 2010, rattacha, pour la première fois dans l'histoire de la République, l'immigration au ministère de l'Intérieur. Autrement dit, l'immigration est devenue une question de sécurité et non plus d'intégration rattachée au ministère des Affaires sociales.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) s'inquiète de l'ampleur prise par ce mouvement de remise en cause des droits de l'Homme qui, au prétexte du contrôle de l'immigration, entend notamment amender les articles 55 et 88 1 de la Constitution afin de remettre en cause la primauté des traités internationaux et du droit de l'Union européenne sur cette loi.

Face à cette loi raciste et xénophobe, la plus dure jamais adoptée en France depuis quarante ans, il nous est impossible de ne pas nous exprimer. Parce que l'identité syndicale réside dans le respect et la défense des droits sociaux, parce nous portons le projet d'une société rassemblée par l'égalité, la citoyenneté et la solidarité, nous continuerons de prôner la lutte contre les discriminations pour notre école et notre société!

Jacinthe Fischer



L'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse interdit la publication de propos diffamatoires ou

Le 25 juillet 1919, à la suite de violences racistes perpétrées au printemps par des militaires américains, la Chambre des députés vote à l'unanimité un ordre du jour condamnant le préjugé de race et menaçant les contrevenants d'une loi pénale qui n'existe pas.

Les décrets-lois Marchandeau du 21 avril 1939 sont une série de décrets-lois modifiant la loi de 1881 sur la liberté de la presse afin de prévoir des poursuites « lorsque la diffamation ou l'injure, commise envers un groupe de personnes appartenant, par leur origine, à une race ou à une religion déterminée, aura eu pour but d'exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants » et visant à lutter contre la propagande étrangère.

Depuis 1946, l'égalité femmes-hommes est un principe constitutionnel. La loi garantit aux femmes dans tous les domaines des droits égaux à ceux des hommes.

Le 10 décembre 1948, les 58 États Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris au Palais de Chaillot .

La France signe la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 1965.

La loi 72-546 du 1er juillet 1972 sur la lutte contre le racisme réprime la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure à raison de l'origine ou de l'appartenance raciale, ethnique, nationale 1972 ou religieuse, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'Independent de la l'applogue et la l'applogue et la l'applogue et la l'applogue et l'applogue e contestation des crimes contre l'humanité. Cette même loi punit également la discrimination exercée par un agent

La même année, la loi 72-1143 relative à l'égalité de rémunération hommes femmes

pose le principe de l'égalité de rémunération "pour un même travail ou un travail de valeur égale".

La loi no 90-615 du 13 juillet 1990 réprime «toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la nonappartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion ».

# Résister à l'extrême droite - un principe fondateur de la FSU-SNUipp !



L' entrée en vigueur du nouveau Code pénal renforce la répression des crimes et délits racistes en définissant les crimes contre l'humanité, les génocides et autres actes tels que la déportation, l'esclavage, les exécutions sommaires et les tortures.

Il établit également des sanctions contre la discrimination à a caractère raciste couvrant diverses formes telles que le refus de fournir un bien ou un service, l'entrave à l'exercice normal d'une activité économique, le refus d'embauche, les sanctions discriminatoires et la subordination à des conditions discriminatoires.

La loi 2000-644 instaure une Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France. Cette journée est fixée au 16 juillet, date anniversaire de la rafle du Vélodrome d'hiver à Paris, si ce jour est un dimanche, sinon au dimanche suivant.

La loi 99-569 relative à l'égalité entre les femmes et les hommes complète la Constitution du 4 octobre 1958 en soulignant que la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

Les députés français adoptent, à l'unanimité, la proposition de loi qui vise à aggraver les peines punissant les actes racistes, antisémites ou xénophobes. Le texte précise que la circonstance aggravante « est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime » en raison « de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».Dans son article 8, la proposition de loi propose de « sanctionner plus gravement les atteintes aux biens qui sont particulièrement visés parce qu'ils sont autant de symboles de la vie d'une communauté » - lieux de culte, écoles, moyens de transport utilisés par les élèves.

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, consacre le principe de non-discrimination : toute personne handicapée, quelle que soit la nature de sa déficience, a les mêmes droits qu'une personne valide,

La loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été promulguée le 17 mai 2013.

ttps://47.snuipp.fr

1994

2000

2002

ZUUZ

2005

En tant qu'enseignant·es, nous avons pour mission d'éduquer contre toutes les formes de discriminations. Il nous faut tout mettre en œuvre au quotidien afin de déconstruire les stéréotypes de genre, les préjugés liés à la couleur de peau, à l'origine ethnique ou aux croyances religieuses qui sont souvent à l'origine du harcèlement et des discriminations. Malgré le formation et d'outils institutionnels, les équipes s'emploient à éduquer au respect des un·es et des autres, à l'acceptation des différences et tentent d'élargir les points de vue avec la volonté de contribuer à bâtir une société juste où tout le monde jouisse des mêmes droits.

Cet engagement professionnel et syndical indispose certainement des mouvances politiques... celles qui ont intérêt à ce que les rapports de domination perdurent.

Si la transformation de l'école, la recherche de l'unité syndicale, la transparence des opérations administratives sont quelques uns des principes fondateurs de la FSU SNUipp, la défense des droits et libertés dans le monde reste au cœur de nos valeurs.

### Que disent les mandats de la FSU-SNUipp?

Syndicat ouvert sur le monde, La FSU SNUipp souhaite contribuer, en toute indépendance, à la transformation de la société. La FSU SNUipp a développé des liens avec les organisations du monde du travail (syndicats, associations, etc.) et est solidaire de leurs luttes.

Les valeurs que porte La FSU SNUipp sont au cœur des combats contre toutes les exclusions (sexisme, racisme, antisémitisme, xénophobie) afin d'œuvrer à la défense des droits de l'Homme et à la construction d'un monde de tolérance, de solidarité et de paix.

Pour une société plus solidaire, La FSU SNUipp s'engage dans le mouvement social, notamment pour la défense des services publics et de la protection sociale, la lutte contre la précarisation et les inégalités.

La FSU SNUipp revendique et assume son indépendance vis à vis de tout parti politique.

La FSU SNUipp et la FSU poursuivront le travail intersyndical avec l'association Vigilance et Initiatives Syndicales AntiFascistes (VISA) composée de près de 200 structures syndicales pour démonter l'imposture sociale de l'extrême droite par des actions, des campagnes et des formations autour de l'antiracisme.

Jacinthe Fischer

### Avis de tempête au ministère !

Avis de tempête! Les ministres ne savent plus où se planquer!

Ne savent plus quoi affirmer ! Font passer le faux pour vrai dans leur discours avant de se faire éjecter !

Depuis Blanquer ministère ลแ nationale. l'Éducation personne n'avait réalisé passage remarqué - à défaut d'être remarquable - en si peu de temps que notre ancienne ministre Amélie Oudéa Castéra, promulguée par Macron à la tête de ce ministère fourre tout finance pas grand chose<sup>1</sup>.

Une promotion qui a vu le premier de classe Attal, ancien ministre des protocoles et des labels laissant sous le "choc" la profession, devenir premier ministre.

Selon toute vraisemblance, le petit

élève modèle / le petit fayot avait oublié de transmettre au nouveau label ministériel AOC la circulaire sur ce que l'on ne peut pas dire quand on est ministre de l'Éducation Nationale.

Si à la profession on rappelle encore trop régulièrement le célèbre adage « pas de vague », la ministre a tenté de surfer sur un raz de marée médiatique<sup>2</sup> où le Président de la République s'est inspiré des présidents de club de football professionnel, d'abord en lui renouvelant sa confiance avant de la remplacer par Nicole Belloubet.

Si les couperets tombent, les ministres changent mais les réformes restent.

Derrière la valse des discours vides de sens, se joue sur la scène de la vie quotidienne la mise à mort de l'école de la République, gratuite et laïque. La tempête se propage. La profession subit les dégâts collatéraux de cette communication.

Et alors que le service public d'éducation est admis en service de réanimation, pendant ce temps là, les classes favorisées font sécession<sup>3</sup>.

C'EST QUI VOTRE
MINISTRE DE
L'ÉDVCATION
NATIONALE?

DE CE MOIS
DU DU MOIS
PROCHAIN?

Le gouvernement et la première dame assurent la promotion de la campagne sur la « tenue unique » à l'école!

Mais c'est trop tard...

Les classes sociales favorisées ont, pour la plupart, déjà déserté. Une

sécession, non voulue pour certain.es, mais qui, dans les faits, est bien là. Dans cette tempête de privatisation à tout de désengagement de l'État à coup de coupe coupe » budgétaire, le vivre

ensemble et le bien

commun peuvent ils survivre?

L'École de la République se consomme et consume sa profession soumise aux impossibles injonctions des ministres qui se succèdent, aux nécessités de service qui nous empêchent de construire nos projets d'avenir, à la tyrannie du chiffre et du new management, au besoin de résultats quantifiables et à une concurrence déloyale où les municipalités financent le privé.

Un choc des savoirs pour retenir les classes favorisées qui ne sont pas encore parties!

Quelle bonne idée de regrouper les mauvais élèves ensemble! Le projet est de mettre fin à la mixité scolaire, au collège unique, de renvoyer à sa seule responsabilité l'élève qui ne réussirait pas car «non méritant».

Dans les annonces du ministère, nous pouvions entendre : « Soyez rassurés, ils ne gêneront plus les meilleurs! Il est temps de promouvoir le mérite ! Soyez rassurés ! » Des principes très proches d'une école catholique élitiste.

Avis de tempête!
À nos vies dans la tempête,
Il ne faudra pas s'étonner si ça
pète!
À nos espoirs de liberté et
d'égalité,
À nos luttes, à nos combats,
Pour le vivre ensemble et le
bien commun,

Pour faire société!

© jack koch

Guillaume Arruat

<sup>1</sup> La vision entrepreneuriale de notre président n'a pas hésité à délayer notre ministère avec le ministère du sport, de la jeunesse, des JO 2024, et autres.

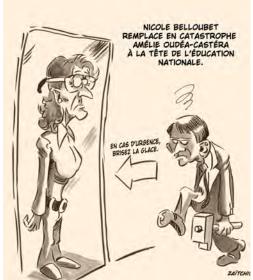
<sup>2</sup> Libération,https://www.liberation.fr/ idees et debats/editorial/amelie oudea castera et lecole le terrain mouvant du prive et du public

20240115\_FE6HM5OCLBFMPNPTE2WE55Y MAM/

Médiapart, https://www.mediapart.fr/ journal/france/dossier/stanislas et l affaire oudea castera?page=12

<sup>3</sup> Jérôme Fourquet, 1985 2017 : quand les classes sociales favorisées font sécession, Fondation Jean Jaurès, fev 2018

### Et un, et deux, et trois, et?



Depuis 2017, nous avons vu passer Blanquer, Ndiaye, Attal, une ministre à mi temps, et... Belloubet. Notre ministre nouvelle ministre, depuis le 8 février 2024, ex garde des Sceaux, nommée pour succéder à AOC, engluée dans une série de polémiques.

#### Bis repetita?

Tout d'abord, et ce n'est pas si courant, félicitons donc M. Attal, brièvement à l'Éducation Nationale, pour avoir été promu en à peine 5 mois, à un grade très exceptionnel<sup>1</sup>. Macron a parlé « réarmement » et « régénération » lors de sa nomination<sup>2</sup>.

Devons nous regretter ce fanatique de la communication qui a caché sous les tapis de l'abaya et de l'uniforme, le manque de moyens, les locaux scolaires en déliquescence (voir Canard Enchaîné du 10/01/2024), les suppressions de postes (dans le Lot et Garonne comme ailleurs), les sous misérabilisme le formation continue, les hoquets du Pacte, les lâchetés de la hiérarchie (affaire de l'ex Rectrice de Versailles maltraitant les parents d'un suicidé, dont on attend toujours qu'une enquête soit lancée contre elle), les salaires pas à niveau...? Bref, un ministère placé sous l'égide de Pinocchio et de Picsou.

Saluons le passage éclair après une arrivée en fanfare de Mme Oudéa Castéra dont le curriculum vitae prouve qu'elle seule pouvait occuper ce poste, partagé à mi temps avec le sport et la grande affaire du quinquennat : les J.O..

Fille d'un directeur de Publicis, nièce de plusieurs journalistes politiques très bien en cour, énarque de la même promotion pantouflant chez que M. Macron, l'assureur Axa, puis chez Carrefour, puis à la Fédération française de tennis avec à chaque fois des salaires mirobolants, mariée à l'ancien PDG de la Société Générale président aujourd'hui Sanofi, elle accepte de presque mourir de faim en devenant ministre des Sports et puis de l'E.N.. Sa grande appétence en matière d'éducation transparaît dans le choix de l'établissement où scolarisés ses « trois petits garçons » : le collège Stanislas ultra chic, catho intégriste, homophobe, sexiste, zairchit ségrégatif...

> Les raisons d'un tel choix ? Ils ont raté une multitude d'heures de cours à cause des enseignant·es non remplacé·es (dans le VIe arrondissement, vraiment ?). Ils habitent la même rue donc c'était plus facile de les mettre là (alors que l'école et le collège de secteur, sont très bien cotés). Ils « s'y sont fait des amis » (nos enfants du public n'ont pas d'ami·es bien placé·es). Ils y « sont en sécurité » (le VIe arrondissement de Paris est sans doute un coupe gorge). Leur agenda personnel a été perturbé (ou plutôt celui de la nounou qui les prend en charge)3. Tiens, tiens, n'est elle pas en train de critiquer en sous texte la politique budgétaire menée par Macron depuis 11 ans qu'il est ministre de l'Économie, puis président ? Et les choix idéologiques de détruire l'école publique menés par Blanquer et ses sbires?

Proposons une solution gratuite : que l'État arrête de financer les établissements privés, en salaires et retraites des enseignant-ees, en réfections des locaux et donne, grâce à tout « ce pognon de dingue » récupéré (8 milliards d'euros tout de même), de vrais moyens à l'école publique<sup>4</sup>.

Pas d'ordonnance dans ce sens... Que nenni donc de toute vérité, un décret<sup>5</sup> détaillant l'annulation de 10 milliards d'euros de crédits prévus pour 2024 annonce que 691,6 millions d'euros seront pris sur les fonds de l'Éducation Nationale

Michel Tran.

<sup>1</sup>Dans le SP de rentrée, nous avions prévenu qu'il ne ferait que passer. <sup>2</sup>Rappelons aue ces deux termes font appel au lexique nauséabond du fascisme et se trouvent dans les discours de Pétain à la Nation dans lesquels il parle de « redressement », proche de réarmement, le 25 juin 1940, et de «régénération» le 30 octobre 1940. Mangue juste dans la vulgate de Macron la mention de « l'esprit de jouissance » qui devra être remplacé par « l'esprit de sacrifice »; on va y arriver! <sup>3</sup>Une enquête administrative sur les agissements de Stanislas dormait chez Attal, Mediapart l'a réveillée : https://www.mediapart.fr/journal/ france/160124/affaire oudea castera mediapart publié le rapport sur stanislas cache par les ministres. <sup>4</sup>C'est l'une des revendications historiques du Snuipp. <sup>5</sup>Outre les 1 709 suppressions de poste au budget 2024 qui sonnaient déjà comme

un déni du réel, une non reconnaissance

des difficultés et des besoins, largement condamnées par les "Alerte pour l'École"

de la FSU SNÜipp en novembre dernier.



CHAR

### **Protection Sociale**

### Protection Sociale Complémentaire (PSC) Où en est-on?

Si la FSU a signé l'accord interministériel relatif à la PSC, sans pour autant que cela constitue un blanc seing gouvernement, elle dénonce avec la FSU SNUipp la méthode qui relève du chantage. En effet, la non signature de cet accord aurait conduit à une application stricte de l'ordonnance du 17 février 2021, supprimant ainsi toutes les avancées obtenues dans les négociations.

Nouveau régime obligatoire dans la fonction publique de l'État, la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires progresse. À compter du 1er janvier 2025, tous·tes les agent·es devront adhérer au contrat collectif souscrit auprès de l'organisme de PSC qui aura été sélectionné dans le cadre d'une mise en concurrence.

Actuellement, les agent·es adhèrent à des garanties facultatives à titre individuel. En application de la loi « Transformation Est ce qu'on sera bien remboursé ? de la Fonction Publique », l'ordonnance du 17 février 2021 impose la disparition du système actuel et la mise en place de la PSC.

L'accord interministériel du 20 octobre 2023 a été publié en ce début d'année. Cet accord « relatif à l'amélioration des garanties en prévoyance (incapacité, invalidité, décès) dans la fonction publique d'Etat » fait suite à celui du 26 janvier 2022 relatif à la complémentaire santé.

Comme prévu au sein du projet publié en octobre, le texte renforce les garanties sur l'invalidité qui améliore la prise en « statutaires » et instaure un régime charge des agents invalides complémentaire facultatif avec une - La mise en place de garanties

participation employeur. De même pour le calendrier, les dispositions relatives aux garanties statutaires décès et incapacité entreront en vigueur courant 2024.

garanties complémentaires facultatives entreront quant à elles en vigueur à compter du 1er janvier 2025 au plus tard à l'échéance des contrats référencé.

#### Quelle obligation de rejoindre ce dispositif?

Ce sera une obligation, sauf disposition dérogatoire prévue dans réglementation. Nous passerons d'un contrat individuel à un contrat collectif. On y gagne la garantie majeure que notre employeur participe à environ 50 % du complément de notre cotisation.

Les garanties prévues vont correspondre à actuelle l'équivalence de l'offre référence de la MGEN, par exemple. Il sera possible d'améliorer ces garanties par la souscription d'options pour chaque agent·e et ses bénéficiaires.

Les bénéficiaires (conjoint·es, enfants) y auront accès mais ne bénéficieront pas de la participation de l'employeur.

#### Les garanties prévoyance sont elles intégrées dans la PSC?

Oui, elles font partie des accords signés qui prévoit deux avancées majeures :

L'amélioration du statut principalement

prévoyances facultatives sur lesquelles l'employeur public devra participer à

hauteur de 7 € par mois.

#### Quand la PSC sera t elle mise en œuvre?

Depuis janvier 2022, tous les ministères versent 15 € brut à leurs agent·es en remboursement partiel de l'adhésion à complémentaire santé. line remboursement forfaitaire prendra fin à l'application pleine et entière de la réforme, au 1er janvier 2025 pour le ministère de l'Éducation nationale avec la prise en charge à 50 % de la PSC par l'état emploveur.

Des pourparlers sont en cours sur divers sujets, parmi lesquels la mise en place d'options pour enrichir les paramètres de remboursement établis, les cotisations pour les retraité·es\*, la mise en œuvre d'une solidarité indiciaire (une part de la cotisation évoluant en fonction du salaire), ainsi que la clarification de la couverture des personnels à l'étranger.

#### Quel budget?

Le panier "socle" serait estimé autour de 75 €, c'est l'estimation de la cotisation d'équilibre suite à l'inflation, précédente estimation au début des négociations était de 60 €. Donc, il resterait à l'agent·e moins de 40 € à cela s'ajouterait les options : 5 € option A et 12 € option B.

Les néo retraité·es, bénéficiaires d'une pension de droit direct d'un régime de la Fonction Public de l'État, auront un an après leur mise à la retraite pour décider d'y souscrire (refus impossible de la part de la complémentaire dans cé délai d'un an). Leurs cotisations seront fixées dans le contrat collectif : le plafonnement progressif est prévu. Ainsi, les cotisations seront plafonnées les 5 premières années de la retraite (1ère année : 100 % du montant de la cotisation d'équilibre, 2e année : 125 %, 3e, 4e et 5e années : 150 %). Et ne pourront pas aller au delà de 175 % par la suite. Enfin il ne pourra y avoir d'augmentation liée à l'âge après 75 ans.

Les agentes, qui bénéficieraient de leur droit à la pension avant la mise en œuvre des contrats collectifs ne bénéficieront pas d'un plafonnement progressif et se verraient imposer 175 % de la cotisation d'équilibre. La FSU et la FSU SNUipp dénoncent cette injustice ainsi que l'absence de participation directe de l'État au paiement de la cotisation de PSC pour ses agent es retraité es dont il prend pourtant en charge directement le financement des pensions.



### PSC(suite)/ Vie du syndicat



#### Ce qui reste à négocier?

Il ne faut pas oublier cette modification de la

protection sociale des fonctionnaires s'inscrit dans le cadre plus général de la politique néo libérale menée depuis près de 5 ans qui accroît les inégalités et affaiblit les services publics tout en diminuant les droits de ses agent es.

La FSU SNUipp, avec la FSU, continue d'œuvrer, dans un cadre intersyndical, à mettre en œuvre son mandat de reconquête de la Sécurité Sociale et une assurance maladie obligatoire rembourse 100 % des soins prescrits. Avec les organisations syndicales signataires de cet accord, elles "entendent poursuivre leur action pour une mutualisation solidaire du risque de santé, qui est au fondement de la Sécurité Sociale : "de chacun·e ses moyens à chacun·e selon ses besoins."

Sandra Tuffal

# PSC: le pilotage

Une commission paritaire de pilotage et de suivi sera mise en place auprès de chaque employeur public. Instance paritaire où siégeront les organisations syndicales représentatives au niveau du ministère concerné, elle devra se réunir au moins 3 fois par an. La FSU, désormais majoritaire dans les 3 ministères de la Fonction Publique, détiendra 6 sièges dans cette instance (3 postes de titulaires et 3 postes de suppléant·es)

Ses compétences seront :

- définir le barème de prise en charge des cotisations de bénéficiaires retraité∙es (utilisation du fonds d'aide),
- définir les prestations d'accompagnement social,
- participer à l'évaluation des contrats (notamment la qualité de la gestion et du service rendu),
- participer à l'évaluation des évolutions tarifaires et de la mise en œuvre des solidarités,
- participer à la définition des critères de sélection des candidat·es, des offres,
- participer à la définition et au pilotage des actions de prévention,
- participer à l'appréciation des demandes d'évolutions tarifaires.

#### Réunion Informations Syndicales

Villeneuve Sur Lot, lundi 18 février à 17h30 école élémentaire Jaurès

#### VISIO

mardi 28 mars à 17h30 Mouvement départemental

Suivez l'agenda des RIS sur 47.snuipp.fr





#### PETITION INTERSYNDICALE

Arrêt des évaluations obligatoires imposées, laissez nous travailler!

Je signe ici









### La FSU-SNUipp, syndicat du premier degré.

La FSU et la FSU-SNUipp ont été confirmées comme principales organisations syndicales de l'enseignement public 2022. Nos représentant es positive du métier. occupent la première place dans les instances départementales e académiques

# Un syndicat face à l'Administration.

C'est le nombre de ses adhérent es qui fait sa force face à l'administration, face au gouvernement. Les cotisations de nos adhérent es permettent de vous informer, de défendre les personnels tant individuellement que collectivement l C'est le seul moyen de financement des

actions et des publications de la FSU-SNUipp 47.

### Un syndicat pour toutes et tous

Notre école et les professionnel·les qui la portent ont besoin de retrouver sérénité et confiance.

Se syndiquer, c'est se positionner contre la politique actuelle que subit notre école et lors des dernières élections c'est aussi proposer et revendiquer des professionnelles en décembre améliorations nécessaires à une évolution

#### Un syndicat pour chacun et chacune

Si la FSU-SNUipp 47 est engagée dans la défense des droits collectifs, elle est aussi de plus en plus sollicitée dans l'accompagnement individuel des collègues. Nos militant es donnent sans compter de leur temps et de leur énergie pour les renseigner, les conseiller et les défendre



# Un syndicat pour agir pour l'école.

Se syndiquer, c'est par définition un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif. Devenir adhérent, c'est apporter sa contribution au développement, à la solidification de l'édifice collectif, c'est se donner

les moyens d'agir sur l'avenir de notre école.

### L'uniforme ne fait pas l'élève

Il en a des qualités cet uniforme, ou « tenue commune », puisqu'au ministère on a du mal à nommer un chat... un chat.

Sur du le site gouvernement<sup>1</sup>, nous pouvons lire: « Destinée à réduire les différences sociales, à lutter contre le règne de l'apparence et contre toutes formes d'inégalités et de prosélytisme, l'expérimentation doit permettre de : renforcer la cohésion entre les élèves ; améliorer le climat scolaire ; contribuer à créer une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement ; valoriser l'image de l'école et de l'établissement en d'appartenance et d'unité entre les élèves »

Génération en quête d'identité, le gouvernement préfère que tu mettes ton uniforme, portes haut l'emblème de ton établissement ou de ta mairie, deviennes l'étendard sur les réseaux de la gabegie financière vestimentaire de l'État, du patriarcat, et des valeurs cathos de la première dame de France. Cette dernière en faisait la promotion en partageant son passé

idyllique à l'école privée catholique<sup>2</sup> : « J'ai porté l'uniforme comme élève : quinze ans de jupette bleu marine, pull bleu marine. Et je l'ai bien vécu. Cela gomme les différences, on gagne du temps (...) et de l'argent ".

Cette jeunesse, masse difforme, qui ne travaille pas assez, qui a des opinions tranchées, qui passe sa vie sur les réseaux, qui ne sort plus, où les filles portent des pantalons, où faire de l'argent symbolise la réussite, qui développe de l'éco anxiété, qui est harcelée, qui s'insulte pour rigoler, restera toujours incomprise des générations précédentes qui n'ont pas accès à ses codes.

Roland Barthes écrivait que le vêtement avait un lien avec l'identité. Il symbolise ce que l'on souhaite présenter, donner à voir. Cette « tenue unique » n'est qu'un outil de communication du ministère pour la faire porter aux élèves, tout en invoquant l'austérité pour supprimer des moyens humains dans l'Éducation Nationale.

Bienvenue dans ce sanctuaire de la connaissance où la jeunesse aura

vite fait de décrocher. Bienvenue dans cet enfer de la norme du paraître pour faire disparaître la richesse de la diversité, de la pluralité.

Heureusement dans les cours de récré, la jeunesse aura vite fait de détourner, de résister à cette norme et reprendre Pink Floyd : « Hey teachers ! Leave us kids alone ! »

Si l'habit ne fait pas le moine alors l'uniforme ne fera pas l'élève... Il ne fera pas les réformes dont l'École a besoin, celles portées par la FSU SNUipp.

Guillaume Arruat

<sup>1</sup> https://www.education.gouv.fr/ tout savoir sur l experimentation d une tenue vestimentaire commune l ecole 380643

https://www.leparisien.fr/ politique/brigitte macron face a nos lecteurs lutter contre le harcelement scolaire cest mon combat 11 01 2023 MYF2OGV6JZCVFJBEE42K2TUIDI.php, le 11 janvier 2023

### "Même sans espoir, la lutte est encore un espoir."1



À l'heure où nous finalisons ce numéro de Singuliers Pluriel, le déluge des bombes et des balles continue à Gaza. Ce qui se joue là bas est d'une portée mondiale. Nous le savons, nous assistons à un massacre, une décimation, un génocide. Nous, foule mondiale qu'on exploite, gère, contrôle, bombardée de diçscours, d'images et d'algorythmes! Eux, insensibles aux scandales et aux indignations, les gouvernements s'appuyent sur des délires idéologiques pour avoir plus à gagner et n'ont d'autres considérations que le maintien de l'ordre social du capital.

Tout le reste n'est que blabla, « des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient ».

Alors aux retours des manifs, que ce soit pour la paix en Palestine ou contre la loi Darmanin, on se rend bien compte que les gouvernements s'en foutent de nos protestations ... nous le savons, toutes et tous!

Les jours passent. Et cela continue. Allons nous pour autant abandonner la lutte pour la Paix?
Non, abandonner la lutte, ce serait trahir celles et ceux qui ont sacrifié leur vie et leur liberté!

Abandonner la lutte, ce serait aussi trahir les jeunes qui nous sont confié·es!

Au plaisir de nous rassembler!

Jacinthe Fischer

<sup>1</sup> Romain Rolland, L'Âme enchantée

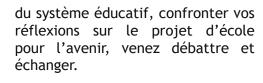
### Bienvenue au conseil syndical

Afin que la FSU SNUipp soit au plus proche des collègues, de ses adhérent·es et des réalités du terrain, il est essentiel qu'un nombre important de militant·e·s puisse faire remonter les informations concrètes et intervienne dans la vie du syndicat.

Tous · tes les adhérent · es sont les bienvenu · es au conseil syndical.

Le conseil syndical permet à chacun de s'exprimer, avec comme objectif d'établir une synthèse des échanges, qui fixera la ligne directrice du syndicat. C'est la garantie du fonctionnement démocratique du syndicat.

Si vous souhaitez participer à l'élaboration collective des décisions départementales, disposer d'une information plus complète sur les évolutions



Le conseil syndical permet d'aborder les questions politiques et orientations que doit prendre la FSU SNUipp départementale, académique et nationale. Il est force de proposition sur des actions collectives mais aussi pour la

rédaction du Singuliers Pluriel. Il permet d'élaborer collectivement la parole qui sera portée par les représentant es du département au conseil national du SNUipp qui se tient tous les deux mois.

Venez, c'est le lieu où les décisions de votre syndicat se prennent!

Il n'y a aucune obligation de participation régulière. Une invitation n'est pas une obligation, chacun·e sera toujours le ou la bienvenu·e.

## L' IVG inscrit dans la constution ! Mais concrètement, ça change quoi ?

En gros, le Parlement a voté pour que soit ajoutée la phrase suivante dans la Constitution :

« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

La France devient ainsi le premier pays au monde à protéger l'avortement, mais dans les faits cela ne change rien à la loi actuelle. Les femmes peuvent avoir recours à l'avortement jusqu'à la 14e semaine de grossesse et les medecins ont toujours une clasue de conscience qui leur permet de refuser de pratiquer un avortement sans avoir à donner de justification particulière.

Ce qui change, c'est qu'un texte constitutionnel est plus difficile à retirer qu'une loi ordinaire.

Théoriquement, jusqu'à présent, un vote de la moitié des parlementaires aurait permis l'abrogation de la loi

Veil de 1975 qui a établi le droit à l'IVG.

Dorénavant, il faudra une majorité à deux tiers pour retirer cette liberté de la Constitution.

Si vous avez tout suivi, vous avez compris que la phrase inscrite dans la Constitution et dont se félicite particulièrement notre gouvernement ne détermine pas les conditions dans lesquelles s'exerce le droit à l'IVG. C'est à la loi de le dire. Et une majorité future défavorable à l'IVG pourrait tenter de changer certaines conditions comme le délai, le remboursement ...

S'il y a de grandes chances que le Conseil Constitutionnel juge ce changement non conforme, rien n'est certain! Et si l'on regarde autour de nous, le droit à l'IVG est contesté dans beaucoup de pays dans le monde.

Et au delà de la Constitution, le recours à l'avortement reste fragile



en France. Peu de medecins et de sage femmes le pratiquent et son acces est inégal selon le département mais aussi le profil social des femmes.

Continuons de défendre l'IVG légal, accessible et gratuit pour toutes!

Jacinthe Fischer

#### **LES PROGRAMMES**

Au menu des nouveaux programmes commandés par Attal en janvier : contrôle des démarches des enseignant es, de leurs outils, du temps passé à chaque apprentissage... La commande vise à resserrer les enseignements sur les compétences de bas niveau. Celles qui sont mesurables, et choisies par le Conseil scientifique de l'Éducation nationale, présidé par le neuroscientifique Stanislas Dehaene, nommé par JM Blanquer en 2018. Certaines familles sauront peut être comment compenser les apprentissages insuffisants. Mais pas toutes. Toutes les familles doivent pouvoir faire confiance à l'école.

CELA S'APPELLE : LE TRI SOCIAL DES ÉLÈVES ON N'EN VEUT PAS !!

Comme au collège, les enseignant es de maternelle et d'élémentaire refusent l'école du tri social des élèves. Nous nous battons pour une école démocratique et émancipatrice : l'école doit permettre à tous les enfants et à tous les jeunes de se construire un bel avenir.

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT DOIT ÊTRE RESPECTÉ! « Le Choc des Savoirs dans le 1er degré »

### LES GROUPES DE NIVEAU AU COLLEGE

Les évaluations en élémentaire devraient servir à préparer les groupes de niveau » du collège.

NON, L'ÉLÉMENTAIRE NE SERA PAS UNE GARE DE TRIAGE !!

### LES ÉVALUATIONS

Le ministère a annoncé des évaluations standardisées imposées dans toutes les classes, du CP à la seconde. Le travail dans les classes doit se concentrer sur les épreuves des évaluations

Les pays soumis à cette méthode enseignent seulement ce qui est mesurable et quantifiable, c'est un appauvrissement des enseignements. Des pans entiers de la recherche alertent sur ces dérives.

Les élèves ne doivent pas subir un tel « pilotage », les enseignant es non plus.

### CELA S'APPELLE: LE PILOTAGE PAR LES ÉVALUATIONS ON N'EN VEUT PAS !!

L'évaluationnite est à l'opposé d'une école des savoirs et de l'émancipation de tous les élèves, à l'opposé du respect du métier enseignant.

### **LES MANUELS**

Un projet de décret prévoit labellisation des manuels scolaires ». Comme les enseignant es, les éditeurs s'y opposent, parce que cela aboutira à des manuels quasiment identiques. Non, les élèves ne sont pas tous pareils. Non, on ne peut pas « calibrer » le travail pédagogique des enseignant es sans que les élèves en souffrent. Ce gouvernement met un terme à la liberté d'édition et à la liberté pédagogique en vigueur depuis 1880, interrompues seulement en 1940, par le gouvernement de Vichy.

### CELA S'APPELLE : LA FIN DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE ON N'EN VEUT PAS !!

Des enseignant es qu'on fait marcher au pas ne formeront pas des futur es citoyen nes libres et éclairé es. Les groupes de niveau au collège, les évaluations en élémentaire devraient servir à préparer les « groupes de niveau » du collège.

NON, L'ÉLÉMENTAIRE NE SERA PAS UNE GARE DE TRIAGE !!